



L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU CIMETIÈRE

OBJECTIF : ZÉRO PESTICIDE

DEPUIS 2011, la commune s'initie au « zéro phyto », démarche de non utilisation de produits phytosanitaires. La gestion de tous les espaces verts s'en trouve modifiée et par conséquent, l'entretien du cimetière aussi.

Éliminer l'utilisation de ces produits, c'est préserver les ressources en eau, la santé des agents communaux mais aussi celle de l'ensemble des habitants de la commune.

Protéger la diversité du milieu naturel, c'est aussi développer les écosystèmes en ne fauchant plus systématiquement certaines zones afin d'y conserver des « refuges » pour la biodiversité, c'est ce qu'on appelle également la tonte raisonnée. C'est dans ce cadre que l'équipe espaces verts de la commune a également travaillé sur le développement de gazons fleuris. De prime abord, certaines parcelles peuvent paraître non entretenues. C'est, au contraire, un programme mis en place pour le maintien de la biodiversité et un entretien sain sur le long terme. Pour persévérer dans cette démarche d'entretien sans produit chimique, deux nouveaux matériels de désherbage ont été acquis en 2015, afin de désherber « plus propre », sans l'usage du gaz pour les espaces en gravillons (tels que le cimetière et la piste d'athlétisme en cendré).



EN BREF

LE POINT SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Coupure nocturne : consommer moins et mieux.

Depuis l'été 2015, l'éclairage public est coupé la nuit sur la totalité de la commune de 1 heure à 5 heures du matin. Avec près de 1000 points lumineux dans la commune, c'est une économie notable de 4700 euros réalisée en six mois.

Appareillage : éliminer pollutions lumineuses

Lors des campagnes d'enfouissement des installations de l'éclairage public, la commune fait installer des appareillages avec variation de puissance de façon à réduire les pollutions lumineuses au-delà de 22 heures, ainsi que les consommations énergétiques.

Éclairage : disparition des installations énergivores

Depuis fin 2015, des éclairages à LED en remplacement des éclairages classiques sont implantés, tout en préservant le type de lanterne, dans l'objectif, ici aussi, de consommer mieux et moins cher. Par exemple, rue Jean Jaurès, 22 lampes de consommation 150 watts ont été remplacées par des LED consommant seulement 54 watts et qui confèrent pourtant une meilleure qualité d'éclairage.

ANCIENNE GENDARMERIE : QUE VONT DEVENIR LES BÂTIMENTS ?

La gendarmerie de Marines a déménagé de ses locaux situés place Cesbron en 2014. L'État, propriétaire, les a donc mis en vente.

La société 3F s'est vu attribuer le marché, la commune de Marines ne pouvant pas se porter acquéreur face au prix trop élevé des bâtiments.

Cet ensemble immobilier se composera de 27 logements locatifs de tailles différentes. Construits dans l'objectif de favoriser la mixité sociale, ils seront accessibles à des personnes ayant de faibles revenus et à celles ayant des ressources plus élevées.

Pour le moment, le projet architectural est en cours de finalisation, en concertation avec l'Architecte des bâtiments de France.

UN RENOUVEAU POUR L'ORATOIRE

L'ancien couvent des Oratoriens situé à côté de l'église de Marines, sera bientôt acquis pour un projet communal.

En 2015, la municipalité a répondu à un appel à projet du Conseil Départemental du Val d'Oise portant sur la construction d'un « logement foyer de 25 logements maximum pour personnes âgées autonomes de plus de 60 ans sur l'ex-canton de Marines ». Le projet de la commune de Marines a été retenu.

Actuellement, des études sont en cours pour connaître le meilleur type de structure à mettre en place en relation avec les différents partenaires et architectes.